

AIDES FINANCIERES BAFA - BAFD

Organisme	Condition d'attribution	Montant des aides	Versement des aides
CAF nationale	Aucune	BAFA Approfondissement tout type de session : 200 €	Au stagiaire
CAF 64	- Avoir un QF < 1000 €	BAFA formation générale : 300 € BAFA approfondissement : 300 €	Au stagiaire https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-pyrenees-atlantiques/offre-de-service/vie-personnelle/vous-avez-entre-16-et-25-ans
CAF 40	- Être jeune allocataire ou parents allocataires des Landes - Avoir un QF < 723 € - La formation BAFA doit intervenir en dehors d'une activité professionnelle	BAFA formation générale : 278 € BAFA approfondissement : 247 €	Au stagiaire
CAF 24	- Être ressortissant du régime général ou assimilé - Avoir au moins un enfant à charge ou être à charge au sens des prestations sur le dossier des parents - Être bénéficiaire d'une prestation familiale ou du RSA, de l'AAH, de l'APL - Avoir un QF < 622 €	250 €	Au stagiaire
CAF 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87	- Avoir entre 16 et 25 ans - Signer un engagement pour le suivi intégral de la formation - Ne pas être pris en charge à 100 % par un employeur - Être allocataire ou rattaché au dossier allocataire de ses parents - Être domicilié dans un de ces départements - Avoir un QF < 1200 € sauf CAF17 QF < 760 €	BAFA FG avec hébergement : 300 € BAFA FG sans hébergement : 100 €	Au stagiaire
Région Nouvelle Aquitaine	- Avoir entre 16 et 30 ans - Être domicilié en Nouvelle Aquitaine - Avoir un revenu fiscal inférieur à 9700 €	BAFA : 200 € BAFD : 400 €	Au stagiaire https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa
Conseil départemental 64	- Avoir entre 16 et 25 ans	BAFA : 200 €	Au stagiaire

AIDES FINANCIERES BAFA - BAFD

« kit autonomie »	<ul style="list-style-type: none"> - Être domicilié dans le 64 - Avoir effectué un service volontaire européen d'au moins 6 mois, une mission jeune sapeur-pompier ou sapeur-pompier volontaire 		
Conseil départemental 40	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir entre 16 et 30 ans - Être domicilié dans le 40 - Avoir réalisé ou justifié une mission de service civique, un service volontaire européen d'au moins 6 mois, un mandat eu sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen ou d'une Junior Association 	BAFA : 200 € BAFD : 250 €	Au stagiaire
Conseil départemental 16	<ul style="list-style-type: none"> - Être boursier de l'Education nationale ou demandeur d'emploi, salarié ou stagiaire en formation professionnelle - Avoir une rémunération inférieure ou égale au smic 	BAFA approfondissement : 200 € max	Au stagiaire
Conseil départemental 87	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir entre 16 et 25 ans - Être domicilié dans le 87 - Avoir QF < 769 e - Ne pas bénéficier d'une prise en charge du stage par l'employeur 	BAFA FG et approfondissement session « petite enfance » ou « adolescence » : 150 ou 200 € BAFA perfectionnement : 75 ou 125 € BAFD formation générale : 180 ou 230 € BAFD perfectionnement : 105 ou 155 €	Au stagiaire
Communauté de communes Pays de Nay (64)	<ul style="list-style-type: none"> - Résider sur le territoire de la CC - Postuler dans les deux années qui suivent le BAFA dans une des structures d'ACM de la CC Pays de Nay 	BAFA FG : 200 € BAFA appro : 200 €	A la structure de formation
MSA Sud Aquitaine	Les contacter directement		